



## INDONÉSIE<sup>1</sup>

Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2020

### Aperçu des effets de la convention

#### I. Etendue des dégrèvements

Nature des revenus	impôt indonésien		Dégrèvement conventionnel			Remarques sous chiffres
	Désignation	Taux %	de %	à %	Procédure	
Dividendes	withholding tax	20				
– Règle			5	15	Réduction/ remboursement	II / III
– Participations dès 25 %			10	10		
Intérêts	do.	20	10	10	do.	
Redevances de licences	do.	20	10	10	do.	
Pensions et rentes	-	-	-	0	-	
Prestations de services	withholding tax	20	15	5	Réduction/ remboursement	

#### II. Procédure

Dans la règle, le dégrèvement de l'impôt indonésien a lieu à la source. Les bénéficiaires suisses de revenus indonésiens peuvent obtenir ce dégrèvement en remettant à leurs débiteurs indonésiens avant l'échéance des revenus un certificat de résidence, attesté par l'autorité cantonale compétente pour leur taxation. On trouvera un modèle pour un certificat de ce genre à la page 2; ce modèle répond aux exigences indonésiennes. Les cantons sont toutefois libres d'exiger des indications complémentaires (identité du débiteur indonésien, nature des revenus, montant ou mode de calcul, etc.) de manière à assurer une imposition correcte en Suisse.

#### III. Dégrèvements spéciaux des impôts suisses

Cf. explications concernant l'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source (Notice DA-M)

[https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/verrechnungssteuer/verrechnungssteuer/fachinformationen/m\\_erkblaetter.html](https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/verrechnungssteuer/verrechnungssteuer/fachinformationen/m_erkblaetter.html)

<sup>1</sup> Les données et informations contenues dans ce document sont fournies uniquement à titre informatif, sans engagement ni garantie d'aucune sorte de la part de la Confédération suisse. Ce document est mis à jour périodiquement, mais seules les dispositions juridiques contenues dans les lois fiscales, notamment celles de la convention contre les doubles impositions applicable, font foi. En particulier, s'agissant des informations sur le droit interne de l'Etat partenaire (par ex. taux d'imposition à la source en droit interne, délais pour les demandes de remboursement, etc.), le contribuable est tenu de vérifier ces informations directement auprès des autorités compétentes de l'Etat partenaire.

**Certificate of Residence**

**Attestation de domicile**

It is hereby certified that the claimant

Il est attesté par la présente que le requérant

.....  
.....  
.....

at the time of the receipt of the income concerned was a resident of Switzerland for the purposes of the double tax treaty of 1988 between Indonesia and Switzerland

Était à la date d'échéance de revenus concernés un résident de Suisse au sens de la convention de double imposition de 1988 entre la Suisse et l'Indonésie

Date:

Sceau et signature: